

	<p>Syndicat d'Electrification et des Eaux du Sud Est des Ardennes</p>
<p>2 Hameau de Landèves - 08400 BALLAY Tel : 03 24 71 61 91 – Fax : 03 24 71 97 00 Email : sse.ballay@syndicats-ballay.fr http://www.ballay-syndicat.com</p>	

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
(S.P.A.N.C)**

Exercice 2009

Décret n°2007-675 du 2 mai 2007

*Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité
des services publics d'eau potable et d'assainissement*

Code Général des Collectivités Territoriales (Article L 2224-5)

Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessus ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

Les services d'assainissement municipaux, ainsi que les services municipaux de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères sont soumis aux dispositions du présent article.

Sommaire :

INTRODUCTION :	3
1. Caractérisation technique du service :	4
1.1. rappels réglementaires.....	4
1.2. Nature du service délégué	4
1.2.1. Le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations nouvelles ou réhabilitées	5
1.2.2. Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes :.....	5
1.2.2.1. Eléments quantitatifs.....	5
1.2.2.2. Eléments qualitatifs.....	6
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service :	7
2.1. Tarif du contrôle de l'assainissement non collectif.....	7
2.2. Recettes d'exploitation du service	7
2.2.1. Le budget fonctionnement	7
2.2.2. Le budget investissement.....	8
3. Indicateurs de performance :	9
3.1. Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif.....	9
3.2. Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	9
3.3. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.....	11
4. Demande de données supplémentaires.....	12
Annexe.....	11

INTRODUCTION :

Le Code Général des Collectivités Territoriales introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel du maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement. Le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et l'arrêté du 2 mai 2007 encadrent ces indicateurs.

Répondant à une demande de la Cour des Comptes exprimée dans son rapport public sur les services publics d'eau et d'assainissement de décembre 2003 et aux attentes des gestionnaires et usagers des services d'eau et d'assainissement, le dispositif réglementaire offre aux services un référentiel pour les engager dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau.

Ces indicateurs permettent en outre aux services qui le souhaitent d'évaluer leur inscription dans une stratégie de développement durable.

1. Caractérisation technique du service :

1.1. rappels réglementaires

Article 46 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 repris par l'article L 2224-8 du Code général des collectivités Territoriales :

Les communes sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées.

[...] les communes assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission de contrôle est effectuée soit par une vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis [...], soit par un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres installations, établissant, si nécessaire, une liste des travaux à effectuer. Elles peuvent, à la demande du propriétaire, assurer l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

1.2. Nature du service délégué

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C) a été mis en place au 1^{er} janvier 2003 par le Syndicat du Sud Est des Ardennes (S.S.E) pour ses communes adhérentes. Le Service intercommunal intervient dans le cadre du transfert de la compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Cette compétence comprend :

- ↳ **Le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations nouvelles ou réhabilitées**
- ↳ **le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes :**

Les collectivités sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement existants. Ce contrôle consiste à vérifier les conditions de réalisation de l'installation, son fonctionnement et son état d'entretien.

- ↳ **la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :**

Le Syndicat, en tant que Maître d'Ouvrage, assure la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations :

- générant un risque sanitaire ou environnemental,
- et/ou considérées comme prioritaires selon la réglementation et les critères fixés par le Syndicat et les organismes financeurs.

Des opérations groupées de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif des habitations concernées sont organisées à l'échelle intercommunale.

- ↳ **l'entretien des installations existantes :**

Le S.P.A.N.C peut **éventuellement** mettre en place un service d'entretien des dispositifs d'assainissement. Les particuliers n'ont pas l'obligation d'adhérer à ce service, mais ils doivent quelque soit leur choix, justifier de l'entretien de leur installation (certificat de vidange, ...).

1.2.1. Le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations nouvelles ou réhabilitées

Le tableau ci-dessous détaille les prestations réalisées en 2009 pour le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations d'assainissement non collectif nouvelles ou réhabilitées.

		2007		2008		2009	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%
Contrôle de conception et d'implantation	Favorable	226	99%	195	100%	132	96%
	Défavorable	2	1%	0	0%	5	4%
	Total	228	100%	195	100%	137	100%
Contrôle de Réalisation *	Favorable	9	7%	8	5%	17	18%
	Favorable sous réserve	124	91%	157	93%	26	27%
	Défavorable	3	2%	3	2%	53	55%
	Total	136	100%	168	100%	96	100%
Avis du S.P.A.N.C. sur la conformité	Favorable	19	7%	28	12%	105	58%
	Favorable sous réserve	133	91%	155	87%	73	40%
	Défavorable	3	2%	7	2%	3	2%
	Total	155	100%	190	100%	181	100%

* le premier contrôle effectué est sanctionné par un avis sur la réalisation de la filière d'assainissement non collectif et donne lieu à la facturation du service global

En 2009, le S.P.A.N.C a effectué en moyenne par commune :

- l'instruction de 0,89 demandes d'assainissement,
- le contrôle de réalisation de 0,63 installation d'assainissement non collectif.

1.2.2. Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes :

1.2.2.1. Eléments quantitatifs

Le tableau ci-dessous présente le bilan en nombre d'installations contrôlées.

Année	Nombre total d'ANC (estimé)	Nb d'ANC contrôlés (an)	% contrôles réalisés	Nb d'ANC contrôlés (cumul)	Nb 1 ^{er} contrôles restant à réaliser
2005	11294	1085	9,6%	1085	10209
2006	11294	2126	18,8%	3211	8083
2007	11294	1997	17,7%	5208	6086
2008	11294	2242	19,9%	7450	3844
2009	11238	2106	18,8%	9556	1682

1.2.2.2. Eléments qualitatifs

Le bilan du contrôle périodique de bon fonctionnement effectué jusqu'au 31 décembre 2009, soit **9556 contrôles**, est le suivant :

Installation d'assainissement non collectif	Qté	%
Aucune (sanibroyeur, rejet direct ...)	1956	20,46 %
Incomplète 1 : habitation équipée seulement d'un prétraitement des eaux vannes (fosse septique)	2667	27,90 %
Incomplète 2 : habitation équipée seulement d'un prétraitement des eaux domestiques (fosse toutes eaux ou fosse septique + bac dégraisseur)	1493	15,62 %
Incomplète 3 : habitation équipée d'un prétraitement et d'un ancien dispositif de traitement (filtre à charbon, filtre à cheminement lent, ...)	1576	16,49 %
Complète : habitation équipée d'un prétraitement et d'un traitement respectant les prescriptions techniques de l'arrêté du 6 mai 1996.	885	9,27 %
Refus d'accès à la propriété	5	0,0005%
Filière non décachée (Aucune volonté de rendre la filière accessible ou aucun contact avec le propriétaire)	974	10,19%
TOTAUX	9556	100 %

1.2.3. La réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs :

Le tableau ci-dessous présente le bilan en nombre des installations réhabilitées par Agence de bassin.

Année	Agence de l'eau	Nb d'ANC réhabilités	Taux des subventions		
			Agence de l'eau	Conseil général	TOTAL
2009	Seine-Normandie	52	60 %	20 %	80 %
	Rhin-Meuse	50	35 %	30 %	65 %

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service :

2.1. Tarif du contrôle de l'assainissement non collectif

Les redevances pour ces contrôles sont fixées annuellement par le comité syndical. Elles s'établissent comme suit (délibération 2004/34 du 20 décembre 2004) :

Volume du prétraitement	Redevance pour le contrôle de conception, d'implantation et de réalisation des installations neuves d'assainissement non collectif *	Redevance pour le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif *
inférieur à 7 m ³	220 € H.T. soit 232.10 € T.T.C.	10 € H.T. soit 126.60 € H.T.
entre 7 et 20 m ³	350 € H.T. soit 369.25 € T.T.C.	20 € H.T. soit 211 € T.T.C.
supérieur à 20 m ³	500 € H.T. soit 527.50 € T.T.C.	30 € H.T. soit 316.50 € T.T.C.

* La T.V.A. appliquée étant de 5,5%.

2.2. Recettes d'exploitation du service

2.2.1. Le budget fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Déficit de fonctionnement reporté		Excédent reporté	83 782,51 €
Charges à caractère général	91 021,72 €	Atténuation de charge	10 593,31 €
Charges de personnel	211 439,86 €	Vente de produits et prestations (redevances)	336 984,95 €
Charges de gestion courante	388,22 €	Produits exceptionnels (subvention)	29 014,30 €
Charges financières	37,09 €		
Charges exceptionnelles	44 970,00 €		
Dotations amortissement et provisions	182 483,26 €	Opérations d'ordre entre sections (sub. transférées)	161 668,74 €
Total	530 280,15 €	Total	622 043,81 €

L'exercice 2009 est excédentaire à hauteur de 91 763,66 € (en prenant en compte l'excédent de fonctionnement des exercices antérieurs). Cet excédent de fonctionnement a **déjà été engagé pour** les opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, **programmées en 2010** sur les territoires RHIN MEUSE et SEINE NORMANDIE.

2.2.2. Le budget investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement t	
Solde d'investissement	25 296,92 €		
		Subventions d'investissement reçues	68 916,89 €
Dotations (fonds divers et réserves)	23 341,24 €	Amortissement immobilisations	182 483,26 €
Immobilisations corporelles (mobilier et informatique)	650,00 €		
Réhabilitation Installations ANC	667 635,47 €	Réhabilitation Installations ANC	478 315,28 €
Reste à réaliser (immobilisations corporelles)	1 250,00 €		
Reste à réaliser (Réhabilitations)	1 165 538, 68 €	Reste à réaliser (Réhabilitations)	1 360 898,14 €
Total	2 045 381,35 €	Total	2 090 613,57 €

Pour ce même exercice 2009, la balance d'investissement est excédentaire de 45 232,22 € en prenant en compte les restes à réaliser de 2009 (engagements pris).

Le budget d'investissement 2010 sera encore plus conséquent puisque le S.P.A.N.C interviendra en tant que mandataire pour 100 à 150 réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire RHIN MEUSE (maxi 50) et sur le territoire SEINE NORMANDIE (maxi 100).

3. Indicateurs de performance :

3.1. Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif

Le nombre d'usagers du S.P.A.N.C. s'élève à :

01/01/2009 :		31/12/2009 :		Retrait :		Adhésion :		Population :	
Collectivités	Population	Collectivités	Population	nombre	%	nombre	%	nombre	%
152	22 186	152	22 906	0	0%	0	0%	+800	+0,04%

La liste des communes adhérentes au S.P.A.N.C. pour l'année 2009 est présentée par ordre alphabétique en annexe 1 du présent rapport.

Remarques :

La répartition du mode d'assainissement existant par commune ne correspond pas à la délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif approuvées après enquête publique par les conseils municipaux.

3.2. Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif

Critères obligatoires	Nombre de communes	%	Note	Note maximum
Zonage approuvé après enquête publique	107	70%	16	20
Application d'un règlement de service	152	100%	20	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations d'assainissement non collectif	152	100%	30	30
Mise en œuvre du contrôle périodique de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif	152	100%	30	30
Critères optionnels	Nombre de communes	%	Note	Note maximum
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0%	0	10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réhabilitation des installations	152	100%	20	20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0	0%	0	10
Note globale pour l'exercice 2009			116	140
Note globale pour l'exercice 2008			116	140

La réglementation en vigueur ne prévoit pas d'évaluation des indices pour chaque commune adhérente à un EPCI. Pour davantage de lisibilité, le S.P.A.N.C. a souhaité mettre en place en interne une grille de répartition des indices par commune, comme indiquée ci-dessous pour certains critères :

Critère zonage d'assainissement :

Sous critère	note
Pas d'étude de schéma directeur d'assainissement en cours	0/20
étude de schéma directeur d'assainissement terminée et choix de zonage en réflexion	5/20
zonage d'assainissement adopté (enquête publique à programmer)	10/20
enquête publique en cours ou terminée	15/20
zonage d'assainissement approuvé après enquête publique	20/20

Critère contrôle périodique :

Sous critère :	note
Contrôle non réalisé par le S.P.A.N.C. dans la commune	0/30
Contrôle réalisé par le S.P.A.N.C. dans la commune	30/30

Critère réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

Sous critère	note
Commune non concernée par un programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif "NON-CONFORME"	0/20
Commune concernée par un programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif "NON-CONFORME" financé par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général	20/20

Les indices de mise en œuvre de l'assainissement non collectif pour les critères obligatoires et optionnels sont présentés par commune en annexe du présent rapport. La moyenne de l'indice global des critères obligatoires est de **91,43/100** (soit 18,28/20), et celle de l'ensemble des critères obligatoires et optionnels est de **94,42/140** (soit 13,49/20).

3.3. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

L'absence d'arrêtés d'application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, définissant la conformité d'une installation, ne permettait pas au S.P.A.N.C de calculer le taux de conformité comme demandé par l'arrêté du 2 mai 2007 relatif au rapport sur le prix et la qualité du service.

Les arrêtés publiés le 7 septembre 2009, qui devaient initialement résoudre ce problème, ne permettent pas davantage de définir la conformité. En effet, ils présentent le contrôle périodique comme un outil permettant uniquement de diagnostiquer les risques environnementaux, les risques sanitaires ou les nuisances que pourrait engendrer une installation, afin de les résoudre et de prévenir toute atteinte à la salubrité publique ou à la sécurité des personnes, tout en préservant la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Nous pouvons néanmoins mettre en évidence plusieurs indices :

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées qui correspond au rapport entre le nombre d'installations contrôlées par le S.P.A.N.C depuis sa création et jusqu'au 31 décembre 2009 et le nombre total d'installations à contrôler sur le territoire.

$$\text{Indice de conformité} = \frac{\text{Nombre d'installations conformes contrôlées}}{\text{Nombre total d'installations à contrôler}} = \frac{759}{11238} = X 100$$

Année	Indice de conformité
2008	5,02
2009	6,75

Le taux d'équipement des usagers du S.P.A.N.C au 31 décembre 2009 qui correspond au rapport entre le nombre d'installations complètes de type 1 et 2 (constituées d'un prétraitement et d'un "traitement") et le nombre total d'installations ayant fait l'objet d'un contrôle du neuf ou d'un contrôle périodique de bon fonctionnement par le S.P.A.N.C.

$$\text{Indice d'équipement} = \frac{\text{Nombre filières complètes et incomplètes 3(voir page 6)}}{\text{Nombre d'installation contrôlées (Neuf + CPF)}} = \frac{2461}{9918} \times 100$$

Année	Indice d'équipement
2008 corrigé	24,57
2009	24,81

Ces deux indices constituent une base et permettront d'évaluer l'évolution du "parc" d'installations d'assainissement non collectif présent sur le territoire d'intervention du S.P.A.N.C.

4. Demande de données supplémentaires

Ce rapport reste généraliste pour les communes ayant transféré la compétence assainissement non collectif au S.S.E. : il ne fournit pas le détail des prestations et du suivi des dossiers pour chacune des communes bénéficiant du service.

En revanche, le S.P.A.N.C, grâce à la mise en place d'une base de données informatisée, peut fournir à chaque commune qui en fera la demande, le détail des prestations réalisées en 2009.

Annexe : liste des communes adhérentes au S.P.A.N.C. avec les indices de mise en place de l'assainissement

communes	Assainissement NON collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	moyenne critères obligatoires (/100)	moyenne globale (/140)
AMBLIMONT	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
APREMONT	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
ARDEUIL MONTFAUXELLES	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
ARTAISE LE VIVIER	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
ATTIGNY	OUI	OUI	20	30	30	5	0	0	85	85
AUFLANCE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
AUTHE	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
AUTRECOURT ET POURRON	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
AUTRUCHE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
AUTRY	OUI	NON	20	30	30	15	0	0	95	95
BALAIVES ET BUTZ	OUI	NON	20	30	0	5	0	0	55	55
BALLAY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
BAR LES BUZANCY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
BAYONVILLE	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
BEAUMONT EN ARGONNE	OUI	NON	20	30	30	5	0	0	85	85
BEFFU LE MORTHOMME	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
BELLEVILLE CHATILLON/B	OUI	NON	20	30	30	5	0	0	85	85
BELVAL BOIS DES DAMES	OUI	NON	20	30	30	5	0	0	85	85
BIEVRES	OUI	NON	20	30	0	0	0	0	50	50
BLAGNY	OUI	OUI	20	30	30	5	0	0	85	85

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

communes	Assainissement NON collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	moyenne critères obligatoires (/100)	moyenne globale (/140)
BOUCONVILLE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
BOULT AUX BOIS	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
BOURCQ	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
BOUTANCOURT	OUI	NON	20	30	30	5	0	0	85	85
BRECY BRIERES	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
BRIEULLES SUR BAR	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
BRIQUENAY	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
CHALANDRY ELAIRE	OUI	NON	20	30	30	5	0	0	85	85
CHALLERANGE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
CHAMPIGNEULLE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
CHARBOGNE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
CHARDENY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
CHATEL CHEHERY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
CHEHERY	OUI	NON	20	30	30	5	0	0	85	85
CHEMERY SUR BAR	OUI	OUI	20	30	30	20	0	0	100	100
CHEVEUGES	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
CHEVIERES	OUI	NON	20	30	30	15	0	0	95	95
CHUFFILLY ROCHE	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
CONDE LES AUTRY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
CONTREUVE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
CORNAY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
COULOMMES MARQUENY	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
DOUZY	OUI	OUI	20	30	30	0	0	0	80	80

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

communes	Assainissement NON collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	moyenne critères obligatoires (/100)	moyenne globale (/140)
ECORDAL (3)	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
ELAN	OUI	NON	20	30	30	5	0	0	85	85
ETREPIGNY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
EUILLY ET LOMBUT	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
EXERMONT	OUI	NON	20	30	30	15	0	0	95	95
FALAISE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
FLEVILLE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
FOSSE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
FROMY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
GERMONT	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
GIVRY SUR AISNE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
GRANDHAM	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
GRANDPRE	OUI	NON	20	30	30	5	0	0	85	85
GRIVY LOISY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
GUINCOURT	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
HANNOGNE SAINT MARTIN	OUI	NON	20	30	0	5	0	0	55	55
HARRICOURT	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
HERBEUVAL	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
LA BERLIERE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
LA BESACE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
LA CROIX AUX BOIS	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
LA FERTE SUR CHIERS	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
LA NEUVILLE A MAIRE	OUI	NON	20	30	0	0	0	0	50	50

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

communes	Assainissement NON collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	moyenne critères obligatoire s (/100)	moyenne globale (/140)
LA SABOTTERIE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
LAMETZ (3)	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
LANCON	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
LE CHESNE	OUI	OUI	20	30	30	5	0	0	85	85
LE MONT DIEU	OUI	NON	20	30	0	0	0	0	50	50
LES ALLEUX	OUI	NON	20	30	0	0	0	0	50	50
LES AYVELLES	OUI	NON	20	30	0	5	0	0	55	55
LES DEUX VILLES	OUI	NON	20	30	0	0	0	0	50	50
LES GRANDES ARMOISES	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
LES PETITES ARMOISES	OUI	NON	20	30	0	0	0	0	50	50
LETANNE	OUI	NON	20	30	0	0	0	0	50	50
LINAY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
LONGWE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
MAIRY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
MALANDRY	OUI	NON	20	30	0	0	0	0	50	50
MANRE	OUI	NON	20	30	30	15	0	0	95	95
MARCQ	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
MARGNY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
MARGUT	OUI	OUI	20	30	30	20	0	0	100	100
MARS SOUS BOURCQ	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
MARVAUX VIEUX	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
MATTON ET CLEMENCY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
MESSINCOURT	OUI	NON	20	30	30	15	0	0	95	95

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

communes	Assainissement NON collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	moyenne critères obligatoires (/100)	moyenne globale (/140)
MOGUES	OUI	NON	20	30	0	0	0	0	50	50
MOIRY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
MONT SAINT MARTIN	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
MONTCHEUTIN	OUI	NON	20	30	30	15	0	0	95	95
MONTHOIS	OUI	OUI	20	30	30	20	0	0	100	100
MOUZON	OUI	OUI	20	30	30	20	0	0	100	100
NEUVILLE DAY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
NOIRVAL	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
NOUART	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
OCHES	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
OLIZY PRIMAT	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
OSNES	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
PUILLY ET CHARBEAUX	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
PURE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
QUATRE CHAMPS	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
RILLY SUR AISNE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
SACHY	OUI	NON	20	30	0	0	0	0	50	50
SAILLY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
SAINT AIGNAN	OUI	NON	20	30	30	5	0	0	85	85
SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX (3)	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
SAINT LOUP LE TERRIER (3)	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
SAINT MARCEAU	OUI	NON	20	30	0	5	0	0	55	55

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

communes	Assainissement NON collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	moyenne critères obligatoires (/100)	moyenne globale (/140)
SAINT MOREL	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
SAINT PIERREMONT	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
SAINTE MARIE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
SAINTE VAUBOURG (3)	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
SAPOGNE FEUCHERES	OUI	NON	20	30	0	5	0	0	55	55
SAPOGNE SUR MARCHE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
SAULCES CHAMPENOISES	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
SAVIGNY SUR AISNE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
SECHAULT	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
SEMUY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
SIGNY MONTLIBERT	OUI	NON	20	30	0	0	0	0	50	50
SOMMAUTHE	OUI	NON	20	30	30	10	0	0	90	90
STONNE	OUI	NON	20	30	0	0	0	0	50	50
SUGNY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
SUZANNE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
SY	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ENNEMANE commune de Raucourt	OUI	NON	20	30	30	5	0	0	85	85
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ENNEMANE commune de Remilly Aillicourt	OUI	NON	20	30	30	5	0	0	85	85
SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE L'ENNEMANE commune d'Haraucourt	OUI	NON	20	30	30	5	0	0	85	85

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

communes	Assainissement NON collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	moyenne critères obligatoires (/100)	moyenne globale (/140)
TAILLY	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
TANNAY	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
TERMES	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
TERRON SUR AISNE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
TETAIGNE	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
TOGES	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
TOURCELLES CHAUMONT	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
TOURTERON	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
TREMBLOIS LES CARIGNAN	OUI	NON	20	30	0	0	0	0	50	50
VANDY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
VAUX CHAMPAGNE	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
VAUX EN DIEULET	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
VAUX LES MOURON	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
VAUX LES MOUZON	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
VERPEL	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
VERRIERES	OUI	NON	20	30	30	20	20	0	100	120
VILLERS DEVANT MOUZON	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
VILLERS SUR BAR	OUI	NON	20	30	30	5	0	0	85	85
VILLY	OUI	NON	20	30	0	0	0	0	50	50
VONCQ	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
VRIGNE MEUSE	OUI	OUI	20	30	0	5	0	0	55	55
VRIZY	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100
WILLIERS	OUI	NON	20	30	0	0	0	0	50	50

Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif

communes	Assainissement NON collectif	Assainissement collectif	Indice SPANC	Indice NEUF	Indice CPF	Indice Zonage	Indice réhab	Indice entretien	moyenne critères obligatoires (/100)	moyenne globale (/140)
YONCQ	OUI	NON	20	30	30	20	0	0	100	100

- (1) *commune possédant un assainissement collectif en état de fonctionnement*
- (2) *commune équipée d'un réseau de collecte des eaux usées aboutissant à une station d'épuration hors service*
- (3) *communes adhérentes à la communauté de communes des Crêtes Préardennaises*